L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 13 DECEMBRE.

FEUILLETON.

LE FILLEUL D'UN MARQUIS

—PAR—

ANDRÉ THEURIET.

TROISIÈME PARTIE.

Une après-midi, il se trouvait seul avec Mme de Brieulles dans le boudoir où régnait un mystérieux demi-jour, et il recommençait pour la dixième fois ce siége que Berthe savait toujours faire lever à propos. Ce jour-là, il y mettait une opiniâtreté désespérée; la jeune femme, rendue plus faible par l'étouffante chaleur d'août et peut-être aussi par l'entraînante éloquence de Laurent, semblait à demi vaincue, quand un coup de sonnette retentit à la grille, un dialogue animé bourdonna dans le vestibule, et la soubrette, frappant discrètement avant d'entrer, vint annoncer à sa maîtresse que le marquis de Rosières était à la porte avec ses bagages. Au nom de M. de Rosières, Laurent avait pâli et s'était levé brusquement. Il se trouvait dans une position fort embarrassante, ne pouvant sortir sans se jeter dans les jambes de son père, et risquant, s'il restait, de voir l'impétueux marquis entrer tout à coup dans le boudoir. Berthe, après un rapide froncement de sourcils, avait repris immédiatement son sang-froid. D'un geste et d'un regard, elle intima à Laurent l'ordre de ne pas bouger, et, refermant la porte sur lui, elle s'élança au-devant de M. de Rosières. Il était temps; déjà le pas pesant et la voix joviale du marquis résonnaient dans l'antichambre. — Bonjour, belle nièce, s'écria-t-il, je vous surprends, n'est-ce pas?......Je n'ai pas voulu brûler Sermaize sans vous embrasser et vous donner des nouvelles de Sainte-Marie.... Pouvez-vous me garder ici deux ou trois jours?....A mon âge, on n'est plus compromettant, et je vous promets de n'être pas un oncle fâcheux.

Elle l'avait fait entrer dans le salon contigu au boudoir, pendant qu'elle donnait des ordres pour qu'on lui préparât une chambre. Laurent entendait les moindres mouvements de M. de Rosières; le cliquetis de ses breloques, qu'il faisait sauter en marchant, et le tintement argentin de la cuiller dans le verre où il se fabriquait un grog. Le docteur se tenait coi dans son fauteuil, n'osant pas même allonger ses jambes, bien qu'il fût agité par des impatiences nerveuses. Pour son propre compte, il n'était que médiocrement ému de la possibilité d'une rencontre et d'une explication avec son père; mais il comprenait que, dans l'intérêt de Mme de Brieulles, il fallait que sa présence restât ignorée, et il s'efforçait de retenir son souffle et de rester dans son fauteuil, immobile comme une figure de cire. Cette nécessité de se dérober ainsi qu'un malfaiteur, cette cachotterie ménagée avec la complicité tacite de la femme de chambre, avaient un air de supercherie qui l'humiliait et lui répugnait. A la fin, on vint annoncer au marquis que son appartement était prêt, et il monta au premier étage. Dès qu'il fut installé, Mme de Brieulles accourut:

—Il faut partir, murmura-t-elle à Laurent, venez!—Elle lui saisit la main, le guida à travers un cabinet de toilette et lui fit prendre un escalier de service qui aboutissait à la cuisine placée dans le sous-sol. —Vous vous esquiverez par le jardin, continua-t-elle, hâtez-vous, et une fois chez vous, ne vous montrez à personne pendant que le marquis demeurera ici.... Ce sera l'affaire de trois jours, et je vous préviendrai de son départ...... A bientôt, soyez prudent!

Il ne rentra précipitamment, et Laurent s'éloigna le plus discrètement qu'il put; sa retraite néanmoins ne s'opéra pas assez rapidement pour qu'elle passât inaperçue. Le marquis, qui était venu chez sa nièce pour tout étudier de très près, avait déjà commencé son rôle d'observateur et se tenait tapi derrière les jalousies de sa fenêtre, qui dominait le jardin. Il vit fuir à travers les massifs un inconnu dont il remarqua la tournure jeune et la toilette soignée:—Oasis! se dit-il, d'où sort ce pèlerin? Voilà qui est équivoque et qui sent terriblement le fruit défendu.... Enfin je suis dans la place, et on sera bien fin si on vient à bout de me jeter de la poudre aux yeux.

Son premier projet avait été de faire jaser la soubrette, mais il réfléchit sagement que, tout en se laissant corrompre, cette fille, qui avait l'air d'une rusée matoise, n'hésiterait pas à prévenir sa maîtresse. Il renonça à mettre un tiers dans son secret, et résolut de s'en tenir à ses propres observations. Il ne changea rien à ses façons rondes et joviales, mais ne quitta plus sa nièce et ne perdit pas un de ses mouvements. Pendant deux jours, il en fut pour ses frais et ne découvrit rien d'irrégulier. Mme de Brieulles ne sortait qu'avec lui et ne recevait personne. A la promenade, à la source, au casino, le marquis ne remarqua aucune figure suspecte; les baigneurs étaient pour la plupart des hommes mûrs et peu dangereux, et Laurent restait invisible. Alors le marquis s'avisa d'une ruse qui réussit presque toujours. Un matin, il annonça qu'il repartirait le lendemain pour Châlons par le train de midi.—S'il y a un amoureux, pensait-il, je suis sûr qu'il y en a un, ma nièce ne manquera pas de lui écrire pour lui annoncer le départ de l'oncle trouble-fête; maintenant ouvrons l'œil et tâchons de connaître le contenu de la lettre.... —Il redoubla de surveillance. Après le déjeuner, Berthe lui demanda la permission de le quitter pour s'occuper de sa toilette.—Ne vous gênez pas, ma mignonne, dit le marquis en prenant son air bonhomme; pendant ce temps, je vais m'étendre sur le divan du salon et faire un bout de sieste.

Le salon n'était séparé du boudoir que par une porte qui restait ouverte et dont les portières étaient baissées. Au bout de quelques minutes, M. de Rosières, qui avait l'oreille fine, crut distinguer le léger grincement d'une plume sur un papier satiné.—Bon, songea-t-il, la voici sans doute qui rédige un billet doux pour l'amoureux.—Il s'agenouilla avec précaution sur le divan, tendit le cou, et, par un interstice des portières, vit sa nièce assise, un buvard sur les genoux, et occupée à écrire hâtivement.

M. de Rosières se pelotonna de nouveau sur le divan, et d'une voix pateline:—Ma chère Berthe, cria-t-il, le sommeil est rebelle; n'auriez-vous pas dans votre bibliothèque quelque livre qui m'aiderait à le faire venir?

Les livres étaient au premier, et Mme de Brieulles, plus que jamais désireuse de complaire à son oncle, se hâta d'aller quérir le volume demandé. Dès qu'elle fut dehors, le marquis se glissa dans le boudoir désert. Le buvard était posé sur un guéridon. M. de Rosières l'ouvrit sans scrupule, aperçut la lettre inachevée et la parcourut en un clin d'œil. Elle était courte, mais elle lui apprenait tout ce qu'il voulait savoir:—"Enfin, écrivait Berthe, le marquis part demain par le train de midi, et votre réclusion va avoir un terme. Je vous attendrai demain soir, à huit heures......Venez, comme d'habitude, par la petite porte du jardin...."—Le marquis étouffa un juron, replaça précieusement la lettre dans les feuillets du buvard qu'il referma, et revint s'étendre hypocritement sur ses coussins, où Berthe le trouva à demi assoupi. Elle lui apportait *Werther*.—Un roman allemand! murmura son oncle, voilà mon affaire, et je vais tout à l'heure dormir à poings fermés....

Lorsqu'il eut la certitude que sa nièce était absorbée par sa toilette, il quitta la place, monta chez lui, et écrivit à son tour à Sainte-Marie:—"Dès que tu recevras cette lettre, prépare ton sac sans perdre une minute, fais-toi conduire dare, dare à Sermaize, et viens surprendre ta femme qui sera enchantée de te recevoir." Puis il descendit en tapinois et gagna le village. Dix minutes après, il était à la poste et jetait sa lettre dans la boîte, après s'être assuré qu'elle arriverait le lendemain matin à destination.—Et maintenant, mes tourtereaux, murmura-t-il, je vais faire en sorte de couper sur pied vos belles amourettes!

Il ne quitta point Berthe du reste de la journée, fut charmant, bon enfant, et joua si bien son rôle que pas une minute il ne vint à l'esprit de la jeune femme que cet évaporé de marquis eût le moindre soupçon de son intrigue. Le lendemain matin, il l'accompagna à la source, déjeuna gaîment et, après l'avoir tendrement embrassée, se rendit à la gare, où il prit un billet pour la station de Blesmes, qui est la seconde entre Sermaize et Vitry. Une fois là, il attendit patiemment le train du soir, étendu sous la marquise du buffet, lisant son journal et se fabriquant des grogs. De temps en temps il tirait sa montre, et se livrait à des calculs sur l'heure probable de l'arrivée de Sainte-Marie.—Il y a, se disait-il, dix lieues des Islettes à Sermaize; Sainte-Marie a reçu ma lettre ce matin, et en supposant qu'il ne soit parti qu'après midi, il ne lui faudra guère que six heures pour faire le trajet; ajoutons une heure pour laisser souffler le cheval, il sera ce soir chez sa femme entre huit et neuf.... Moi, pendant ce temps, je me chargerai de l'amoureux.—Quel pouvait être ce galant qu'on cachait avec tant de soin?.... Laurent?.... Mais, d'après Mlle Bastienne, il était à la veille de se marier. Aux yeux du marquis, cette objection-là ne valait pas grand'chose; toutefois l'hypothèse d'une intrigue entre sa nièce et son fils naturel était si déplaisante, que M. de Rosières cherchait à la rejeter le plus loin possible.—Enfin, nous allons bien voir! s'écria-t-il, lorsqu'après avoir repris le train de sept heures, il débarqua une demi-heure plus tard à Sermaize.—Le jour commençait à baisser, il suivit un sentier à travers champs et alla se poster au beau milieu de la haie de sureaux qui formait de ce côté la clôture de l'Espaillerale. La soirée était très calme, un peu humide, et on entendait de temps en temps la note grêle des rainettes qui sautillaient dans les prêles des talus. Huit heures sonnèrent lentement à l'horloge de Sermaize.—Attention! se dit le marquis....

Laurent avait passé ces trois journées de réclusion dans un état de malaise à la fois physique et moral. Il était très monté, très surexcité, dormait mal et mangeait plus. Cette agitation avait fini par réagir sur sa santé. Il souffrait de violents maux de tête et avait de brusques saignements de nez qui, en d'autres temps, l'eussent inquiété; mais sa pensée était tellement tendue vers le moment où il pourrait revoir Mme de Brieulles qu'il ne s'occupait guère d'aussi prosaïques détails. La joie qu'il éprouva en recevant le billet de Berthe lui fit oublier tout le reste. A l'heure indiquée, il sortit de sa maison. La nuit était tout à fait tombée, et le jeune docteur marchait d'un pas précipité dans le sentier étroit qui serpentait vers la petite porte du jardin. Tout en foulant d'un pied nerveux les menthes, dont les tiges écrasées répandaient dans la nuit leur odeur poivrée, il songeait que cette fois il ne sortirait de l'Espaillerale qu'après avoir vaincu les résistances de Berthe. Elle se jouait de lui depuis assez longtemps et elle lui devait bien ce dédommagement pour ces trois mortelles journées, pendant lesquelles il avait mordu son frein silencieusement.... Il était arrivé près de la haie des sureaux, et il tâtonnait pour trouver le loquet de la petite porte à claire-voie, quand du milieu des branches vertes une vague forme masculine se glissa entre lui et la clôture. En même temps une voix sonore, dont il reconnut immédiatement les intonations familières, lui dit:—Un instant, mon cher monsieur, causons d'abord tous les deux, s'il vous plaît!

Laurent tressaillit et recula de quelques pas, de sorte que sa figure, se dégageant de l'ombre des sureaux, apparut sous le ciel plus clair et se détacha assez nettement pour permettre au marquis de voir à qui il avait affaire.

—Laurent! s'écria-t-il. Comment, sacrebleu! c'est toi qui me forces à faire un pareil métier?.. Viens-t'en, ta place n'est pas ici!

—Qu'en savez-vous et de quoi vous mêlez-vous? répondit le jeune homme d'une voix sourdement irritée, je suis médecin, Mme de Brieulles m'a appelé chez elle, et j'y vais.... Prétendez-vous m'empêcher d'exercer ma profession?

—Ne te moque pas de moi! riposta M. de Rosières, tu es amoureux de ma nièce, je le sais, et tu vas à un rendez-vous.

—Et quand cela serait! répliqua ironiquement le docteur, vous qui avez eu une jeunesse orageuse, vous devriez être plus charitable pour les autres, et vous souvenir qu'il n'est pas de bon ton de déranger les gens en pareille circonstance.

—Morbleu! il ne s'agit pas de plaisanter... Je ne suis pas un ange et je comprends très bien que tu cherches à t'amuser, mais encore, il y a des choses qu'on doit respecter... Voyons sois de bonne foi, n'y a-t-il pas assez de jolies femmes au monde sans que tu ailles précisément porter le trouble dans le ménage de mon neveu, c'est-à-dire dans ta propre famille?

—Ma famille! répondit Laurent avec un accent amer, c'est vous qui plaisantez, monsieur! Vous oubliez que votre famille n'est pas la mienne.

—Mais enfin, reprit M. de Rosières déconcerté, Sainte-Marie a été ton ami, tu lui as serré la main, ne te fais-tu pas scrupule de lui prendre sa femme?....

—Aviez-vous de ces scrupules-là quand vous étiez à mon âge?

—Oui, monsieur!.... s'exclama le marquis, j'ai fait des folies, c'est possible, mais je respectais les femmes mariées, moi, je ne troublais pas les ménages....

—Vous préfériez troubler le cœur des filles crédules dont vous gâtiez la vie à jamais. Croyez-vous cela plus moral? mais ce n'est pas l'heure de récriminer... Je ne m'occupe pas de vos affaires de conscience, ne vous mêlez pas des miennes!.. Ceci dit une fois pour toutes, veuillez me livrer passage, il est tard, et je suis pressé.

—Tu es fou! Tu oublies que je suis l'oncle de Sainte-Marie!...

—Eh! monsieur, votre neveu est assez grand pour se protéger lui-même... Je verrai ce que j'aurai à faire quand je le trouverai en face de moi.

En même temps, Laurent avait saisi le loquet et se disposait à le soulever. Ses dernières paroles rappelèrent au marquis que Sainte-Marie allait arriver, et qu'une fois Laurent entré à l'Espaillerale ce mari auquel il avait mis lui-même la puce à l'oreille et qu'il avait fait venir en hâte de Neufour surprendrait Berthe et l'amoureux docteur en tête à tête flagrant. Et ce serait lui qui aurait mis aux prises son neveu et son propre fils!....En un clin d'œil, le scandale qui s'ensuivrait, et qui sait? peut-être le drame déshonorant qui en serait la conclusion, se peignirent à grands traits dans son imagination. Il s'élança sur Laurent, et lui empoignant le bras:—Mille diables! s'écria-t-il, tu n'entreras pas, je te le défends; après tout, je suis ton père!

(A continuer.)

LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwill, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte defruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, piéges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé, le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

FRANCE, Trudelle, mercredi, 12 décembre.
CANADA, Frangeul, mercredi, 26 décembre.
AMERIQUE, Delord, mercredi, 9 janvier.

Prix du passage (en or) pour le Havre.
Première cabine (vin compris).........$100
Deuxième — $65
Troisième — $35

Prix du passage (en or) pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris)....$90 à $100
Deuxième — $65
Troisième — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H, Nouvelle-Orléans.
4 mai

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 20 Déc., à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise sur cette ligne à 3|4 pour cent.

Passage—Cabine..........$50.
— Entrepont.......... 25.
— Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA, partira du Lac, comme suit:

Le LUNDI, et le JEUDI à l'arrivée du train de 11 heures du matin, le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, du N. O. City Railroad partant, de la rue du Canal.

Retour: il quittera Madisonville le LUNDI, à 4 heures et demie du matin, le MARDI et le VENDREDI, à 7 heures et demie du matin, le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à "Old Landing."

Il se reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET.

Le "Camelia" recevra le fret, à chaque voyage, au Pont Magnolia, près du Bassin.

Ces voyages se feront tant que le Steamer ne sera pas arrêté par le mauvais temps ou les basses eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
25sept— Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, Capitaine,
J. F. Muse, Commis.

Se rattache, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Caire et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 106 Commune et HIRE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Shreveport, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent.
25sept—3m Au No 38 de la rue des Magasins.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, Ware et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur
NEW BART ABLE,
Capitaine E. SINNOT,
Commis GEO. C. HAMILTON,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à
R. W. ADAMS
17nov— No. 21 du Commercial Place.

BAYOU SARA.

Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Lobdell store, Baton-Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe,

OUACHITA BELLE,
J. C. Libano, capitaine, J. H. Mossop, commis, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, 82 Gravier.
LORD & MCPEAKE, 45 Camp.
Oct 4

Paquebot de la Nouvelle-Orléans de la côte et de Baton Rouge.

Deux voyages par Semaine.

JOURS de départ tous les MERCREDIS matin à 10 heures et tous les SAMEDIS soir à cinq heures. Le bateau à vapeur.

ST. JOHN,
J. P. McELROY, Capitaine.
......, Commis.

Jours de retours à la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
10 nov No. 22 Bienville.

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les LUNDIS à 5 P. M., et tous les VENDREDIS matin à 10 h. Voyage de retour Dimanche et Mercredi.

Le bon bateau à vapeur
JOHN H. HANNA,
F. BERGERON, Capitaine,
EMILE TRINIDAD, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
8oct No. 22 rue Bienville.

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY TETE,
J. P. AUCOIN, Capitaine
M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.
16juillet—1an

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous—

De Brême		De la Nlle-Orléans
Nuremberg,	21nov.	20 déc.
Frankfurt,	19 déc.	20 jan.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nlle-Orléans:

Chambre.......$150 en or. Entrepont......$36, n or

De la Nlle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:

Chambres....$150 en or. Entrepont....$45 en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres....$35 en or. Entrepont....$15 en

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
19 juin No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 2 décembre 1877, le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et quarante-cinq minutes du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 3 heures 30 minutes du soir et arrive à la Nlle-Orléans à 4 heures 30. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à 5 heures 45 m. du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.

C. S. PAYNE.
1déc— Surintendant.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Exprès le Dimanche seulement.........7:55 A. M.	Exprès, le Dimanche seulement..8:25 A. M.
Exprès.........5:00 P. M.	Exprès......... 9:30 P. M.
Train à passagers, Dimanche excepté 7:50 A. M.	Train à passagers, Dimanche excepté 5, 45 P. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. B. ROBINSON,
21 nov Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART	ARRIVE
Express, Sunday only.......7:55 A. M.	Express, Sunday only, ...8:25 A. M.
Express.......5:00 P. M.	Express....... 9:30 P. M.
Passenger, except Sunday.......7:50 A. M.	Passenger, except Sunday....... 5:45 P. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia, without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, 1erjuin

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de Chicago St-Louis et Nouvelle-Orléans.

A partir du 13 novembre 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
Express No 1...5.00 P M	Express No 2...10.30 A M
Express No 3...7.00 A M	Express No 4...10.30 P M

Les Nos 1 et 4 partent tous les jours; les Nos 2 et 3, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A LOUISVILLE, CINCINNATI ET CHICAGO. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, ce qui permet aux voyageurs à destination de St-Louis de ne pas quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et Mccomb City partent de la Nlle-Orléans à 2h.45m P M, le samedi, et le dimanche, à 7h.; arrivent à 9h 30m A M et 9 h P M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
F. CHANDLER Agent Gén. pour les Passagers.
14 fév 78

Great Jackson Route.

Chicago, St-Louis & New Orleans Rail Road Line.

Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from Nov. 13th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...5:00 PM	Express No 2...10:30 AM
Express No 3...7:00 AM	Express No 4...10:30 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH TO LOUISVILLE, CINCINNATI, AND CHICAGO, WITHOUT CHANGE

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and Mccomb City,

Leave New Orleans 2:45 PM Saturday, and 7:00 A M Sunday.

Arrive at New Orleans at 9:30 A. M. and 10:00 P. M., Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner common.

A. D. SHELDON, Agent.
F. CHANDLER, General Passenger Agent.
14 fév 78

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne tous les jours, à HUIT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Algor à 9 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui n'expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDLEY,
Surintendant.

Pour frêt et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

17mai CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Hibernia Insurance Company,

(Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains..................................$213,424
Pertes payées........................ 74,741
Bénéfice net.......................... 68,438

A une élection qui eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna,
	F. J. Gasquet,

Et, le 8 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 12 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 25 pour cent sur les primes payées par les actionnaires, ce qui fait, avec la réfaction (rebate), 45 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, paroisse Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.
H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Bâton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.
MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-poste, Plaquemines, paroisse Iberville.
O. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Post-Ere
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Côteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines (Iberville).
A. BOYER, Marcauville (Avoyelles).
SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jasville (Texas).
WW. HUDSON, à ......, par ......
EDGARD DELERY, ...

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'Abeille quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de ...... le numéro.

ETAT DE SITUATION

DE LA

Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF,

Alla clôture des affaires du 31 Janvier 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes..................$ 914,797 14
Propriétés foncières (valeur actuelle)............. 347,677 44
Dette suspendue (valeur actuelle).............. 155,916 84
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 ...... 60 c.).............. 120,000 00
Autres bons et actions............ 41,424 94
Département des actions hypothécaires............ 776,380 14
Change étranger et change américain......$327,242 73
Monnaie courante et espèces.... 806,841 41
.... 1,134,084 14
.... $3,493,199 66

PASSIF

Dû aux déposants...........$1,641,729 20
Dû à des banques, et à des banquiers............ 151,255 58
Dividendes non payés............ 914 98
.... 1,822,499 8[illegible]
Profits et pertes.......$ 106,691 64
Capital..........1,500,000 00
.... $1,636,691 64
.... $3,493,19[illegible]

JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque de l'Etat, au No 22 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président.
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. H. FENNER, Avocat,
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Cyrus Bussey.	M. S. Wheelock.
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy,	Louis A. Wiltz,
J. B. Hood,	A. J. Gomila,
Adam Thomson,	W. B. Lyman,
John Chaffe,	C. H. Fenner.

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie.........$111,958 68
Reçu pour primes de rivière.......... 47,889 25
Reçu pour primes de mer.............. 13,694 65
Primes non expirées le 31 août 1875..... 62,820 00
.... $236,1[illegible]

A déduire:
Primes non expirées le 31 août 1876..... 60,000 00
Primes remboursées..... 3,871 28
.... 63,871 28

Montant net des primes............$172,290 3
En moins:
Pertes par le feu.... $21,123 37
Pertes sur les rivières........ 25,540 66
Pertes sur mer...... 2,526 79
Pertes non encore réglées........ 6,000 00
.... $55,496 83
Réassurances........ 12,596 80
Réfaction (rebate) de 15 pour cent.... 3,379 56
Taxes et licences.... 6,000 25
Dépenses du bureau du Board des Assureurs........ 20,127 25
Profits et Pertes..... 5,462 77
.... 86,626 53
En moins—l'intérêt $4,969 69 $31,865 94 $87,164 7[illegible]
Bénéfice net........................ $35,121 53

AOTIF.

Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie........ $45,956 87
En caisse........ 14,877 66
Primes en voie de recouvrement...... 13,585 69
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc.........$78,203 79
En moins-la baisse des valeurs 15,000 00 63,203 79
Propriétés foncières........ 5,000 0
Billets par actions........ 151,996 36
Total............$329,113 18

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN,
Président.
JAMES A. WHITE,
Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Ville de la Nlle-Orléans,
Assermenté, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.
GAB GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle, ... courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1|2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 23 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $18,556 pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aiken,	G. P. Harrison,
G. B. Aunsy,	David Hadden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullan,
W. T. Blakemore,	John Myers,
E. B. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
C. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. M. Campbell,	W. B. Thompson,
W. L. Cushing	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman,
	J. Davidson Hill,

1er octobre—1m

The People's Insurance Company of New Orleans,

(La Compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nlle-Orléans.)

BUREAUX No. 10, RUE CARONDELET.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.
Sur risques d'incendie.......$35,735 10
Sur risques de rivières......... 4,226 97
Sur risques de mer.......... 5,188 00
Total des primes..........$45,150 07
En moins—Primes remboursées.......... 967 18
.... $47,526 89
Profits et pertes........ 18,122 78
.... $65,649 67
En moins—Primes non expirées.......... 10,090 34
Montant net des Primes reçues........ $ 55,559 33

Pertes etc., payées dans la même période:
Sur risques d'incendie.....$26,426 55
Sur risques de rivières..... 1,002 71
Sur risques de mer...... 1,226 27
Réfaction (rebate)...... 7,141 05
Réassurances...... 2,413 32
Taxes...... 2,928
Loyer...... 1,100 00
Impressions, annonces, etc, 872 90
Bureau des Assureurs...... 1,564 25
Dépenses etc, moins intérêt...... 4,664 55
.... $ 43,124 23
Bénéfice net........................ $ 12,435 10

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Primes en voie de recouvrement.......... 7,822 60
Actions de Banques et autres actions.......... 56,721 05
Propriétés foncières.......... 12,941 96
Billets garantis.......... 8,694 96
Billets garantis par hypothèque.......... 12,915 16
Effets à recevoir à courte échéance.......... 5,108 19
Meubles de bureau et autres installations...... 2,879 13
Compte suspendu...... 1,711 40
En caisse...... 9,630 98
Total de l'actif...... $122,825 44

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président,
JOHN WILSON, Vice-Président,
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 10 juillet 1877.
JNO. BENDERNAGEL, Notaire
Nlle-Orléans, 19 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable sur DEMANDE; un autre dividende de CINQ pour cent en faveur de TOUS les assurés, sur le montant de leurs primes expirées de l'année, ...issant le 30 juin 1877, en outre de la réfraction (rebate) de 15 pour cent reçu par les dits assurés, sur le montant BRUT de leurs primes — dividende qui era payé à dater du ... août 1877.

P. M. SCHNEIDAU Secrétaire.
juillet—1m.

Etat de situation —DU— Louisiana National Bank,

A LA NLLE-ORLEANS,
Dans l'Etat de la Louisiane.
A la clôture des affaires du 22 juin 1877.

Prêts et escomptes..................$1,515,610
Surtiré.................. 2,500
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation.................. 323,500 00
Autres actions, bons et hypothèques 186,095 62
Dû par des agents de rachat et de réserves.................. 1,062,119 05
Dû par des banquiers et des banques d'Etat.................. 32,096 91
Propriétés foncières.................. 324,686 59
Dépenses courantes et taxes payées.... 34,787 4
Echanges pour le Clearing House..........$125,348 65
Billets d'autres banques nationales.......... 14,647 00
Petite monnaie, y compris ce nickels.......... 5,422 33
Espèces—Or monnayé. 42,314 12
Argent monnayé. 4,000 00
Billets dits legal tender....... 481,996 00— 674,728 1
Cinq pour cent, fonds de rachat............ 15,000 00
Total............$4,024,124 03

PASSIF:
Capital payé............ 1,000,000 00
Surplus............ 200,000 00
Autres bénéfices non partagés........ 153,886 63
Billets de Banque Nationale non rachetés........ 300,000 00
Dépôts individuels........ 2,164,477 27
Certificats de dépôts payables sur demande........ 19,386 95
Dû à d'autres banques nationales........ 111,776 81
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat........ 106,807 67
Total........ $4,054,124 03

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ss.

Moi, A. LURIA, Caissier de la susdite banque, jure solennellement que le présent tableau est exact.

A. LURIA,
Caissier

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 7 juillet 1877.
EDGAR GRIMA,
Notaire.

Exact—Attesté:
THOS. L. AIREY,
A. M. BICKHAM,
W. H. MATTHEWS,
Directeurs

ASSURANCES.

Compagnie d'assurance Mutuelle des Marchands, de la Nouvelle-Orléans,

AU No 104 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-TROISIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 3 mai 1877, y compris les primes non expirées de l'année antérieure—
Sur les risques d'incendie.......... 361,296 .
Sur les risques de mer.... 24,473 98
Sur les risques de rivières.......... 25,697 27
Total des primes.......... 411,449 83
En moins primes non expirées.......... 118,115
Montant net des primes le 31 mai 1877.......... [illegible]

Pertes payées:
Sur risques d'incendie,.... 117,867 98
Sur risques de mer........ 17,062 50
Sur risques de rivières........ 3,596 77
Taxes, dépenses, intérêts. 23,693 28
Réassurances et primes remboursées........ 16,104 03—168,314 66
Bénéfice.......... 110,020 16

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières.......... 289,079
Obligations de la ville.......... 110,419 50
Actions de banques, de chemins de fer, autres actions et bons hypothécaires.......... 169,226 56
Billets garantis par hypothèque...... 214,042 06
Billets garantis...... 42,307 97
Effets à recevoir...... 75,164 19
Primes en voie de recouvrement...... 48,087 93
En caisse...... 77,007 5
.... 1,026,344 2

Ce qui précède est une copie exacte faite sur es livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.
G. W. NOTT Secrétaire.

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 7 juin 1877.
JAMES FAHEY,
Notaire.

A une réunion des Directeurs, le 7 juin 1877, il a été résolu de déclarer un DIVIDENDE COMPTANT de vingt pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1877, dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt à raison de cinq pour cent par an sur leurs actions.

—DIRECTEURS—

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	HY. BEEBE,
P. FOURCHY,	M. W. SMITH,
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE,	D. FATJO,
	J. J. FERNANDEZ.

9juin

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie............$188,068 51
Primes maritimes............ 29,214 96
Primes de rivières............ 81,924 25
.... $299,208 81
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues............ 223,326 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:
Pertes d'incendie...$67,326 60
Pertes maritimes... 7,235 41
Pertes de rivières... 25,510 20
.... $100,131 21
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc.$51,3.. 58
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc., 11,756 72
.... $40,125 86—$140,257 07
Profits bruts............ $87,978 0

Dont $56,587 25 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:
Billets à recevoir..........$56,648 33
Prêts sur bons et sur hypothèques.......... 66,943 32
.... 34,591 79
Prêts remboursables sur demande.......... $74, 15
Argent.......... 62,846 71
.... $138,400 86
Bons de ville............ 72,055 00
Actions de banque et autres.......... 73,415 62
Propriétés foncières............ 139,544 66
Primes en voie de collection et suspense account............ 33,415 94
Total de l'actif............ $581,422 79

L'exposé précédent est une copie véritable et directe des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19 jour de mai 1877.
W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	Wm H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
B. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno E. King,	Henry M. Preston
	J. J. Irby.

22 mai—

Onzième état annuel —DU— Factors' and Traders' Insurance Company.

37..........Rue Carondelet..........37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:
Sur risques d'incendie.....$329,593 60
Sur risques de rivières...... 200,950 22
Sur risques de mer.......... 87,223 21— 617,767 19
En moins:
Primes non expirées, 1877... 59,330 00
Primes remboursées........ 9,487 27— 98,815 2
Montant net des primes........ $468,951 92
Pertes payées, savoir:
Sur risques d'incendie..
$100,297 27
Sur risques de rivières..
104,669
Sur risques de mer....
34,706 97— .675 73
Réassurance............ $1,194 03
Réfaction (rebate)........ 11,795 72
Taxes et licences de l'Etat et de la ville........ 22,122 70
Bureau d'assureurs de la Nlle-Orléans........ 8,822 60
Dépenses générales brutes........ 59,649 44— 356,412 27
Balance........ $112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus........ 88,602 30
.... $201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement........ 100,000 00
Bénéfice net........ $101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes........ 23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77........ $78,142

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse........ $319,082
Comptes en voie de recouvrement........ 31,114 11
Effets à recevoir, en garanties........ 455,537 60
Effets à recevoir pour primes........ 26,012 79
Actions de banques et autres actions........ 203,525 16
Bons de ville, d'Etat et autres bons........ 146,122 23
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana........ 5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association........ 5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans........ 2,500 00
Propriétés foncières........ 77,010 51
Total........ $1,282,906 68

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans,
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.
EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000), et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,588 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président,
JOHN CHAFFE, vice-président,
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble,	T. Lytt, Lyon,
John Caffe,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy
J. I. Warren,	W. J. Behan,
E. T. Buchner,	B. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. G. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scherck,	Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley,	G. J. Leeds,
A. H. May,	A. T. Janin,
S. H. Snowden,	Jos. Bowling,
A. M. Bickham,	

23mai—1mois

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL —DU— Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1877.

En caisse le 10 juin 1876..........$2,779 1
Reçu dans l'année, pour quotité.......... 1,794
" " pour initiations.......... 15
" " pour intérêts sur les dépôts.......... 133 1
.... $4,921 2

—Déboursements dans la même période.—
Secours aux malades.......... $ 211
Salaire du portier.......... 82 50
Frais d'impression.......... 53
Commission du percepteur.......... 189
Comptes de gaz, &c..........
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel.......... $500 67
Et un depuis.......... 557 53 1,157 1,71
En caisse actuellement.......... 11
Nous avons perçu, depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts.......... $10,418 26
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année.......... $648
Pour le mobilier.......... 256 86
... impressions, commissions, salaire de portier, &c., &c.......... 978 90
.... 1,825 56 10,418 26 3,[illegible]
Payé pour secours aux malades.......... 736
Payé à la mort de membres.......... 4,659 20 7,[illegible]
Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1876.......... 84
Admis depuis lors.......... 3
.... 87 membres
Démissionnaires..........
Morts..........
Expulsé..........
Actuellement sur la liste.......... 80 membres

—OFFICIERS—

AUG. BALAUN, président,
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier,
EUGENE F. ARGIA,
P. O. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. E. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
L. CUCULLU.

Conseil d'Administration.

16juin—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

Conformément aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1876, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1876.......... $1,[illegible]
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1876.......... 5,[illegible]
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1876.......... $5,[illegible]
Escompte billets payés avant l'échéance.......... 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière..........

Bénéfice net..........
.... $7,187 ...

L'actif est:
Billets ... garantis par première hypothèque et privilége de vendeur..........$34,896 77½
Propriétés foncières.......... 2,649 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat..........$1,961 41
Currency des Etats-Unis.......... 1,813 87½
Effets à recevoir.......... 7 169 1
Divers débiteurs.......... 590 77
Installations.......... 1,000 82
Intérêt courant.......... 266 38

Actions payées en plein.......... 77,156 86
Actions payées en partie.......... 2,792 36
Scrip.......... 4,838 66
Dividende No 1 non-réclamé.......... 127 20
Effets à payer.......... 600 00
Divers créanciers.......... 663 77
Surplus de l'actif.......... 16,473 ...

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ,
Président.
A. SAULET,
Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 ... A. D. 1876.
G. LEGARDEUR.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier,

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Financière

Primes reçues.......... $[illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées.......... $[illegible]
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc..........
.... 124,[illegible]
.... $98,[illegible]
Total de l'actif.......... $[illegible]

DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz,	Louis Schneider,
A. Eimer Bader, Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
M. A. Baumgartner, Th. Lilienthal,	R. Sieg,
Sax, E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Hicke,	S. I. Martin,
J. M. Schwarz, Chas. Engsfeld,	H. Pohlmann
Louis Schwarz, M. Frank,	F. Rickert
X. Weissenbach, E. A. Gegrere,	F. Reder,
H. Wildermann	

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYE......$300,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt.......... $ 407,366 56
Pertes, dépenses, taxes, etc. $ 277,307 96
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent. 59,547 47 $336,755 41
Bénéfice net.......... $ 71,203 ...

Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir.......... $[illegible]
Ncaisse et primes en devoir de recouvrement.......... 155,866 ...
.... $595,296 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 53 de la rue du Camp

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
R. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALCUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT MCGEHEE,
W. E. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
E. W. TAYLOR,	E. E. CRAIG,
O. MORIS.	SAM'L L. BOYD

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 23 octobre 1873

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:
Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour
En caisse.......... $228 10
En banque.......... 900 ...
Reconnaissances:
Un billet dû à la Société.......... $34 00
Quotités dues jusqu'au 1er avril.......... 36 00
Propriété du tombeau et immeubles.......... 550 00
Total.......... $1,755 15

Etat actuel de la Société:—Membres actifs, 20—Membres honoraires, 24—Rayés 10—Décédés 2.

Officiers pour l'an 1877.

Président—PAUL ROQUES,
Vice-Président—M. PIZZINI,
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE,
Assistant-secrétaire—LEON PETIT,
Trésorier—M. VANDERBANK,
Par ordre du Président,
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à la constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements s'adresser au Président coin Conti et Bourbon
22 mars—8

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

OFFICE—No. 73 CHARTRES

Rates of subscription—Daily, per annum, $16; half-yearly, $7; quarterly, $4 50.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $3; half-yearly $1 50; quarterly, $1 25. Single copy, 10 cts.

For New York direct.

The Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers:
NEW ORLEANS, CORTES,
HUDSON, KNICKERBOCKER.

The steamship
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commander,
Will leave her wharf, foot of Toulouse street Thursday, Dec. 20, at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3|4 per cent.

Cabin Passage $50.
Steerage — 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.

For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
my 4—1y 41 Carondelet Street.

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums..........$188,068 51
Marine premiums.......... 29,214 96
River premiums.......... 81,924 25
.... $ 2[illegible]
Earned premiums, less re-insurance and return premiums.......... [illegible]
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:
Fire losses..........$67,335 60
Marine losses.......... 7,235 41
River losses.......... 25,510 20
.... $100,131
Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c. $51,332 58
Less rents, salvage savings, etc.......... 11756 72
.... $40,125 .. $14
Gross profits.......... $ 87,978

Of which $56,597 25 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—
Bills receivable..........$68,64838
Loans on Bond and Mortgage 55,943 32
.... 34,591 79
Loan on Call..........$74,554 15
Cash.......... 63,846 71
.... 138,400 86
City Bonds.......... 72,055 00
Bank and other Stocks.......... 83,415 62
Real Estate.......... 139,544 66
Premiums in Course of collection and Suspense Account.......... 33,415 94
Total asset.......... $581,422 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.
W. B. KLEINPETER,
Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital Stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harri
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
B. B. Post	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. E. King,	Henry M. Preston.
	J. J. Irby.

22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company, Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums..........$325,279
Marine premiums.......... 65,924 91
River premiums.......... 38,330 56
Total amount of premiums..........$429,534 59
Less unearned and return premiums.......... 95,742 94
Net earned premiums..........$332,781 65
Add interest and discount.......... 24,647 37
.... $358,429 02

Deduct—
Fire losses..........$99,452 74
Marine losses.......... 32,162 90
River losses.......... 24,746 80
Net losses..........$156,362 44
Reinsurances..........$18,827 08
Rebate.......... 46,452 18
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes.... 52,630 30
.... 117,909 56
.... $304,272 00
Reserve for unsettled claims.......... 25,000 00
.... $329,272
Net profits for 1876.......... $29,156 93

ASSETS OF THE COMPANY
Valued at their cash value

Real estate..........$115,183 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks.......... 156,300 9
Bills receivable (premiums).......... 11,758 24
First mortgage notes and pledge notes.......... 192,780 06
Cash in bank.......... 36,975 95
Premiums in course of collection.......... 47,253 98
Amounts due by insurance companies.......... 8,207 32
.... $574,418 ...

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHRIEBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.
JOHN L. LARESCHE,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.
January 18, 1877

DIRECTORS:

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Pouts,
A. Schrieber,	J. Tuyes,

jan'y 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877,

RESSOURCES.

Prêts et escomptes..........$ 773,341 11
Actions, bons et hypothèques.......... 235,194 08
Propriétés foncières.......... 32,000 0
Caveaux des safe deposits.......... 50,000 00
Dépenses et taxes payées.......... 3,230 06
Dû par des banques et des banquiers éloignés.......... 4,740 73
Change américain.......... 64,686 83
Echange pour le Clearing House..........$51,684 ...
Or.......... 11,154 59
Papier-monnaie.......... 152,111 58 214,950 ...
.... 1,411,845 ...

PASSIF.
Capital nouveau..........$350,000
do ancien.......... 150,000 500,000 00
Surplus.......... 10,000 00
D'autres bénéfices non-partagés.......... 36,542 ...
Dû à des banques et des banquiers éloignés.......... 27,3..
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande).......... 445,1..
do (département des épargnes).......... 364,233
Certificats dits time certificates..........
.... 1,411,845 ...

J... certifie que le tableau qui précède est exact
WALTON, ...
Caissier

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

104..........CANAL STREET..........104

...ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—
On Fire Risk..........$361,296
On Marine Risks.......... 24,473
On River Risks.......... 25,697
Total Premiums.......... 411,449
Less Unearned Premiums.......... 118,115
Net Earned Premiums 31st May, 1877... $293,334 8
Losses paid:
On Fire Risks..........$117,867 9
On Marine Risks.......... 17,062 50
On River Risks.......... 3,596 77
Taxes and expenses less int'rst 23,693 28
Reinsurances and return Premiums.......... 16,104 03 183,414
Profit.......... $ 110,020 16

The Company have the following assets:
Real Estate.......... $289,079 4
City Bonds.......... 110,419 50
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds..........
Notes secured by mortgage.......... 214,042 06
Notes secured by pledge.......... 42,307
Bills receivable.......... 75,164
Premium in course of collection.......... 48,087
Cash on hand.......... 77,007
.... 1,026,344 22

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE.	

8 juin

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 104 rue du Canal.

SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 Janvier 1877.

Conformément à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée décembre 1876.

Primes sur les risques de feu.......... $222,959 9
Primes sur les risques de mer.......... 62,479 75
Primes sur les risques de rivières.......... 29,696 32
Total des Primes.......... $421,116 77
En moins:
Primes sur risques non expirés.......... $107,975 ..
Primes remboursées.......... 1,292 22
.... 109,275
Primes nettes acquises.......... $411,84
A ajouter:
Intérêts.......... 4,455 51
Profits et pertes.......... 6,076 05
.... 15,531
.... 7,407 64
Pertes payées
Sur les risques du feu.......... $ 97,741 74
Sur les risques de mer.......... 22,064 2
Sur les risques de rivière.......... 10,596 19
Pertes en litige.......... 4,145 34
Pertes non ajustées et ajustées et non échues.......... 48,455 ..
.... 182,212 44
Réassurances.......... 14,066 ..
Réfaction (rebate).......... 26,..
Commissions d'agences.......... 25,391
Dépenses d'agences.......... 4,5.. ..
Taxes et licenses.......... 7,557 51
Dépenses de bureau.......... 27,004 59
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c.......... 5,825 61
.... 295,206 ..
Bénéfice net.......... $ 62,096

ACTIF.
Dépôt au Germania National Bank.......... $ 47,587
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat.......... 22,07..
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe.......... 21,58..
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Association $257,952 94, évalués à.......... 85,3..7
Effets à recevoir pour primes..........
Prêts sur hypothèque.......... 165,9..
Prêts sur nantissements.......... 14,4..
Effets à recevoir.......... 17,41..
Bons.......... 56,.. 64
Actions.......... 51,.. 9
Primes en voie de recouvrement.......... 42,014 ..
Propriétés foncières.......... 74,553 ..
Dû par divers.......... 5,8.. 17
Bons des Etats-Unis.......... 19,.. ..
Total.......... $562,217

PASSIF.
Capital payé en plein (actions de $30).......... $295,650 00
Effets à payer.......... 13,666 56
Dividendes non réclamés.......... 1,502 00
Primes sur risques non expirés.......... 107,975 05
Pertes non réglées.......... 51,511 16
Dû à divers.......... 5,517 95
Fonds de réserve.......... 15,694 05 — 500,21
Surplus.......... $..,..

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de Janvier 1877.
G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876, sur le capital de $30 par actions.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	E M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I K SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
L J WEBSTER,	M MUSSON.

17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle Orléans.

Vingtième Etat annuel de la Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publié conformément à sa charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:
Primes d'incendie.......... $70,960 1..
Primes de rivières.......... 11,063 ..
Primes de mer.......... 5,972 4..
.... $88,095 9..
Moins primes rendues.......... 751 ..
.... $87,3.. ..

Pertes payées pendant l'année:
Pertes de feu..........$33,029 62
Pertes de rivières.......... 7,190 64
Pertes maritimes.......... 5,575 49
.... $45,795 75
Réassurances.......... 507 84
Loyer.......... 500 00
Taxes.......... 910 00
Escompte (Rebate).......... 3,977 28
Dépenses, moins escompte et intérêt.......... 10,786 63
Réservé pour risques non terminés.......... 15,606 00
.... $[illegible]

Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par nantissement.......... $4,963 97
Prêts garantis par hypothèque.......... 18,250 ..
Billets à recevoir pour primes.......... 5,929 ..
Stock, bons et autres effets.......... 144,071 74
Propriété foncière.......... 11,967 20
Primes en voie de collection.......... 5,407 06
Argent en caisse.......... 9,524 96
.... $214,202 7..

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé et juré devant moi, ce 16ème jour de mai 1877.
JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. SONNEBAER,	J. BAYLE,
E. SALOY,	A. E. BROUSSEAU
H. LARASSE,	L. D. SARPY,
	A. CHIAPELLA.

16mai—3mois, 1 p sem

Hibernia National Bank.—Nlle-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil d'Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Poursin, R. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM. John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart Adam Thomson ont été élus pour l'année.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président.

Le conseil de direction est maintenant composé ainsi qu'il suit:

I. C. MORRIS,	JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE,	P. IRWIN,
ANDREW STEWART,	THOS. SMITH,
	ADAM THOMSON,
	JOHN G. RYAN.